



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 14 avril 2026 compter de 19:00 heures à la salle des Bâtisseurs du Centre Rousseau (aréna) situé au 390 rue Verreault à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents(es) :

Madame la conseillère:
Brigitte Caron

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Gilles Ouellet
Anthony Hallé
Alexandre Caron

Absence motivée : Pierre Bussières

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Normand Caron.

1. Ouverture de la session

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la suite de la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Gilles Ouellet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire en retirant le point suivant :

5. Offre de service d'ingénierie pour le prolongement de la rue Antoine-Picard

3. Dépôt d'une demande d'aide financière visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour un service incendie avec la municipalité de Saint-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli désirent présenter un projet visant la mise en place d'une entente intermunicipale à deux municipalités pour les services incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

141-04-2026

142-04-2026



Le conseil de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à participer à la mise en place d'une entente intermunicipale à deux municipalités;

Le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

143-04-2026

4. **Contrat pour le remplacement des portes et fenêtres de l'entrée à l'aréna**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a prévu au budget 2026 un montant de 50 000 \$ pour le remplacement des portes et fenêtres dans le portique d'entrée de l'aréna en fonction des nouvelles normes en vigueur pour les bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été formulé auprès de trois (3) entreprises afin de fournir et installer les portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une offre de service :

- **Vitrierie LC** **63 325 \$ plus taxes**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'octroyer un contrat à l'entreprise **Vitrierie LC** pour la fourniture et l'installation de portes et fenêtre dans le portique d'entrée de l'aréna au montant de **63 325 \$ plus taxes**.

D'approprier un montant de 15 000 \$ dans le surplus accumulé affecté Aréna pour aider à payer cette dépense.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5. **Offre de service d'ingénierie pour le prolongement de la rue Antoine-Picard**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

6. **Période de questions**

Aucune question.

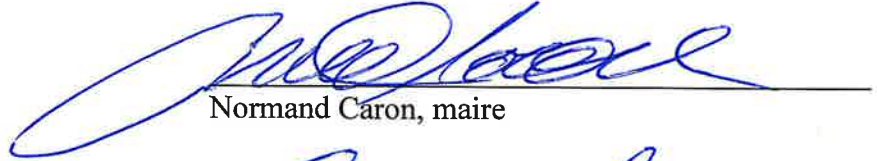


7. Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever la séance à 19:05 heures.


Normand Caron, maire


Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.